

## **Les biocarburants sont désormais prêts à être commercialisés**

LEMONDE.FR avec Reuters | 02.01.07 | 18h43 • Mis à jour le 02.01.07 | 18h43

La commercialisation des biocarburants est autorisée depuis le 1er janvier 2007, a confirmé mardi le ministère de l'économie et des finances, dans un communiqué.

"Conformément à leurs engagements, les distributeurs de carburants signataires de la charte vont progressivement installer les nouvelles pompes pour atteindre l'objectif de 500 à 600 points de vente avant la fin de l'année 2007", indique le communiqué, qui précise qu'"avec l'annulation de toutes les taxes sur la partie verte du produit, la fiscalité du superéthanol permet à ce carburant d'être compétitif par rapport à l'essence, voire par rapport à la filière diesel".

A base de céréales et de betterave, le carburant vert peut contenir jusqu'à 85 % d'éthanol et 15 % d'essence. Il sera distribué en septembre 2007 dans des stations-service classiques. Sa distribution est déjà autorisée aux Etats-Unis, au Brésil, en Suède, en Allemagne et en Pologne.

Le gouvernement français souhaite ainsi porter la part des biocarburants dans la consommation totale de carburant à 5,75 % en 2008 et à 7 % en 2010.

Le ministère de l'économie a par ailleurs mis en ligne, mardi, un site internet (<http://www.prix-carburants.gouv.fr/>) qui permet de comparer en temps réel le prix des carburants (diesel, sans plomb 95 et éthanol) afin de "faire le meilleur choix pour le pouvoir d'achat".

Environ 8 000 points de vente y sont référencés, mais aussi les heures d'ouverture et jours de fermeture des stations-service.